

L'an deux mil quinze et le vingt-trois octobre à vingt heures le Conseil Municipal de la commune de La Beaume, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul BELLET, le maire.

Présents : MM. FOURNIER Bernard, CANDY Roger, BELLON Gilbert, CASTAGNO Pierre, Mmes ELAPHOS Marie-Hélène, NOISIER Françoise et BÉGOU Yvette.

Absents : Mme BENACCHIO Patricia (excusée), MM. ARNAUD Loïc et VELLA Rémy (excusé).

Secrétaire de séance : M. FOURNIER Bernard.

Lecture du précédent compte rendu : approuvé et signé.

Convention de partenariat avec le CAUE des Hautes-Alpes pour l'élaboration du cahier des charges et l'assistance à la recherche d'un bureau d'études pour la révision du POS en PLU :

Suite à la délibération du 6 février 2015 prise pour le lancement de la prescription d'élaboration d'un Plan local d'Urbanisme, il est proposé par convention de confier la mission d'accompagnement pour cette opération au C.A.U.E. des Hautes-Alpes.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Convention d'accessibilité avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale :

La convention de groupement de commandes avec la Communauté de communes du Haut-Buëch pour l'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes handicapées ne peut pas se faire car la commune d'Aspres-sur-Buëch avait déjà engagé de son côté cette procédure avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique (CDF-FPT) du département. Les élus communautaires ont donc proposé que chaque commune passe sa propre convention avec cette structure qui est qualifiée pour s'en charger. Il est proposé de passer cette convention avec le CDG-FPT. Le conseil municipal décide de consulter au préalable la commission de sécurité intercommunale pour savoir si cette prestation pourrait lui être confiée.

Conventions avec la commune d'Aspres-sur-Buëch pour l'école communale (cantine, temps d'activités périscolaires, charges de fonctionnement) :

Trois conventions sont soumises à l'avis des communes dont les enfants fréquentent l'école communale d'Aspres-sur-Buëch concernant la participation aux frais de la cantine scolaire, la participation aux frais de fonctionnement de l'accueil du temps d'activités périscolaires (TAP) mis en place suite à la réforme des rythmes scolaires et la participation aux charges de fonctionnement de l'école communale.

Le conseil municipal décide de demander des précisions à la commune d'Aspres-sur-Buëch concernant les modalités de calcul des sommes réclamées. Aucune convention ne sera signée sans qu'il y soit indiqué le montant de chaque participation.

Concernant la participation aux charges de fonctionnement de l'école communale, en application du décret n° 86-425 du 12 mars 1986 portant application de l'article 23 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée, cette contribution est obligatoire pour les communes de résidence qui ne disposent pas d'une école pour permettre la scolarisation de tous les enfants résidant sur leur territoire. Celles-ci sont tenues de participer aux charges financières imposées aux communes qui ont accueilli les enfants concernés. Le conseil municipal ne trouve donc pas utile de passer de convention pour ce point particulier.

Demande d'acquisition d'un bâtiment attenant à l'atelier municipal du chemin du vieux moulin :

Monsieur et Madame MEACCI Guillaume demandent à la commune s'ils peuvent lui acheter une partie annexe au local communal technique situé rue du vieux moulin dont la municipalité ne se sert pas. La commune demande que cet espace d'environ 90 m² soit au préalable détaché de la parcelle cadastrale concernée et propose le prix du m² à 100 € négociables. Elle souhaite également que les frais de géomètre et du notaire restent à la charge des acquéreurs.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Convention avec le Comité des Fêtes pour l'organisation du défi « Rock and Road » Challenge Sebio programmé le 15 mai 2016 (modalités de participation) :

Le Comité des Fêtes projette d'organiser le 15 mai 2016 un raid multisports sur le territoire de la commune et souhaite établir une convention de partenariat avec la municipalité définissant les modalités et participation à cette manifestation. Le budget prévisionnel de cette première édition est de 14 000 € qui sera financé à l'aide de sponsors. Une subvention de 2 000 € (qui sera budgétisée sur l'exercice 2016) est demandée à cette occasion.

- Délibération adoptée à la majorité à l'exception de Mme ELAPHOS qui ne prend pas part au vote en tant que présidente du Comité des Fêtes.

Travaux de protection contre les chutes de blocs rocheux en amont du chef-lieu : Attribution du marché :

Suite à l'appel d'offre lancé le 17 juillet dernier pour ces travaux deux candidats ont répondu. Après analyse de leur prix par les services RTM il est proposé de retenir l'entreprise EQUILIBRE pour un montant de 14 705 € HT.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Avenant au fonds de concours passé avec le Département des Hautes-Alpes relatif à l'aménagement de la traverse du village de la traverse du village :

Suite au décaissement supplémentaire et au cloutage en fond de forme qu'il a fallu réaliser afin d'assurer une bonne tenue de la structure de la voirie sur le long terme sur la RD 993, et après avoir fait le point avec les services du Conseil Départemental, il est proposé de passer un avenant à la convention de groupement de commandes afin que le fonds de concours soit réévalué de 19 047,17 €.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Modification des statuts de la Communauté de Communes du Haut-Buëch :

Lors du conseil communautaire du 18 septembre dernier, il a été expliqué que les changements de statuts soumis précédemment aux communes membres n'avaient pas été acceptés par la commune d'Aspres-sur-Buëch qui ne souhaite pas intégrer la compétence relative à l'école de musique des pays du Buëch. Celle-ci devra être signée directement avec les communes qui le souhaitent. Une seconde proposition de modification est donc soumise au vote.

- Délibération adoptée avec 6 voix POUR et 1 ABSTENTION à l'exception de Mme ELAPHOS qui ne prend pas part au vote en tant qu'employée de cette EPCI.

Vente de bois de chauffage (sapin) aux particuliers :

Le maire ayant reçu plusieurs demandes de personnes souhaitant se procurer du bois de chauffage, explique que des arbres secs (sapins) ont été coupés en forêt communale par l'entreprise Guy MICHEL qui a par ailleurs exploité des coupes communales gérées par l'ONF. Ce bois a été entreposé sur la plateforme de la décharge du Villard pour leur faciliter l'accès. Une liste d'inscription a été établie en mairie pour les demandeurs. Il est proposé de fixer le prix de vente à 30 € le stère emporté.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Décisions modificatives sur le budget principal pour la régularisation des écritures des travaux de la traverse du village :

Afin de régulariser une avance forfaitaire payée en 2014 à la Routière du Midi pour les travaux de la traverse du village il est nécessaire de prendre une décision modificative pour prévoir les crédits budgétaires correspondants qui permettront d'intégrer cette somme en section d'investissement.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Demande de PIL au Département pour les travaux séparatifs de l'assainissement collectif :

Suite à la réunion de lancement du projet de travaux sur l'assainissement collectif qui s'est déroulée avec le bureau d'études HYDRETTUES, il a été convenu de solliciter le Département au titre des Projets d'Initiative Locale (PIL) ainsi que l'Agence de l'Eau pour financer une première tranche de

travaux séparatifs destinée à éliminer les eaux claires parasites et à réhabiliter les réseaux d'adduction d'eau potable dans le centre bourg du village.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale :

En application de la réforme des collectivités territoriales et de la loi Notre (Nouvelle Organisation Territoriale de la REpublique) ce projet a été présenté par le préfet le 12 octobre dernier aux membres de la commission départementale de coopération intercommunale des Hautes-Alpes et doit être soumis à l'avis des communes. Dans ce dossier il est prévu que la Communauté de Communes du Haut-Buëch soit regroupée avec la Communauté de Communes Buëch Dévoluy pour former une nouvelle intercommunalité.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

Eau : Le second adjoint fait part à l'assemblée qu'une pétition signée par plusieurs abonnés a été envoyée à l'Agence Régionale de Santé et à la Préfecture concernant la qualité de l'eau distribuée qui est épisodiquement non potable et qu'il trouve que le ressenti de quelques administrés en est exacerbé. Le maire a consulté les archives des analyses de l'eau depuis les années 1960 et explique que ce phénomène n'est malheureusement pas nouveau. La seule solution préconisée par les services sanitaires est de mettre en place un système de traitement de l'eau. Il propose de programmer une réunion publique pour demander l'avis des usagers sur l'opportunité d'installer un système de traitement sachant que cela entraînera une forte augmentation de la facturation annuelle. Le second adjoint souligne qu'il faudra réfléchir à toutes les solutions préconisées pour la réfection du captage des Nays en cours, notamment sur l'opportunité de raccordement sur le réseau d'eau de la commune de Saint Pierre d'Argençon.

Eoliennes : Un courrier a été adressé au Préfet pour donner le sentiment de la municipalité sur ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 25.